



**Maritime Electric Company, Limited demande
l'approbation des tarifs, droits et frais pour le service
d'électricité.**

Numéro de dossier de la Commission : UE20944

Audience sur les tarifs d'électricité

SOYEZ AVISÉ que Maritime Electric Company, Limited (« Maritime Electric » ou « la Société ») a déposé une demande auprès de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île (« IRAC » ou « la Commission ») afin, entre autres, d'instaurer des tarifs, droits et frais pour le service d'électricité pour la période allant du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022 (« la demande »).

CONTEXTE

Maritime Electric cherche à instaurer une hausse annuelle des tarifs d'électricité sur une période de trois ans. L'incidence annuelle globale pour les clients d'une catégorie tarifaire donnée sera fonction de la différence entre leur consommation et celle du client typique de cette catégorie.

Outre l'approbation des tarifs, droits et frais pour le service d'électricité, Maritime Electric demande l'approbation d'un rendement cible moyen de 9,35 % de l'avoir des actions ordinaires ainsi que la mise en œuvre d'un mécanisme de partage des bénéfices.

Maritime Electric a également proposé des modifications à ses catégories tarifaires, dont l'élimination des frais de service différentiels pour les clients en zones urbaines et rurales dans la catégorie des tarifs résidentiels et l'élimination graduelle du tarif de la deuxième tranche d'électricité pour les clients résidentiels.

La demande tient également compte de certaines constatations et recommandations formulées dans l'étude de classification de la répartition des coûts à Point Lepreau, l'étude de déclassement de la centrale thermique de Charlottetown, l'étude d'amortissement de 2017, l'étude de répartition des coûts de 2017 et la mise à jour annuelle de la réserve provisoire normalisée en fonction des conditions météorologiques.

EXAMEN DE LA DEMANDE

On peut consulter la demande intégrale et les documents connexes déposés au préalable sur le site Web de la Commission à www.irac.pe.ca. Des copies papier peuvent aussi être obtenues en envoyant une demande par écrit à Maritime Electric (voir l'adresse plus bas).

AUDIENCE PUBLIQUE

La demande fera l'objet d'une audience publique à compter de 9 h 30 le mardi 6 août 2019 dans la salle d'audience de la Commission. On s'attend à ce que l'audience dure quatre jours, soit du 6 au 9 août 2019 inclusivement. Les gens pourront écouter la diffusion audio de l'audience sur le site Web de la Commission à www.irac.pe.ca.

COMMENTAIRES SUR LA DEMANDE

La Commission tiendra une séance en soirée pour permettre aux membres du public de faire des présentations ayant trait à la demande. Cette séance commencera à **18 h 30 le jeudi 8 août 2019**, dans la salle d'audience de la Commission.

Toute personne désirant faire des commentaires sur la demande peut aussi les soumettre par écrit à la Commission, soit à l'adresse indiquée plus bas, soit à info@irac.pe.ca. Afin d'être pris en considération, les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard à **16 h le mercredi 14 août 2019**. Tous les commentaires écrits envoyés à la Commission seront considérés comme information publique et publiés sur son site Web.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la demande, veuillez communiquer avec Maritime Electric au 902-629-3756. Les communications écrites doivent être adressées à :

Jason C. Roberts, CPA, CA
Vice-président aux finances et
directeur financier
Maritime Electric Company, Limited
C.P. 1328
Charlottetown PE C1A 7N2

Jonah R.K. Clements
Directeur et avocat général
Commission de réglementation et
d'appels de l'Île
C.P. 577
Charlottetown PE C1A 7L1
info@irac.pe.ca

FAIT À Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 5 juillet 2019.